

LE CENTRE AQUATIQUE DE VALOGNES, UN ÉQUIPEMENT PHARE POUR LE TERRITOIRE

David MARGUERITTE, Président de l'Agglomération du Cotentin, accompagné d'Elisabeth CASTELLOTTI, Sous-Préfète de Cherbourg, Conseiller régional de Normandie, de Jacques COQUELIN, Vice-Président du Département de la Manche, 1^{er} Vice-Président à l'Agglomération et Maire de Valognes et d'Alain CROIZER, Président de la Commission de Territoire du Cœur du Cotentin, ont visité le chantier du centre aquatique de Valognes, qui s'achèvera à la fin de l'année 2023.

Le contexte

Les équipements sportifs contribuent à la vitalité économique et sociale d'un territoire. Un levier que l'Agglomération du Cotentin souhaite activer pour développer son rayonnement et préserver la qualité de vie auprès des habitants. Dans son Projet de Territoire, où la collectivité a affirmé ses ambitions

pour le Cotentin pour les 10 années à venir, l'Agglomération s'est ainsi donné comme objectif de développer l'émergence d'équipements sportifs et culturels sur l'ensemble du territoire. Le projet du Centre Aquatique de Valognes, initié en 2012 par les 3 ex-Communautés de Communes du Val de Saire, de Montebourg et du Cœur du Cotentin, s'inscrit pleinement dans cette ambition et c'est pourquoi l'Agglomération a souhaité en reprendre la maîtrise d'ouvrage dès sa création en 2017.

Le chantier

La maîtrise d'œuvre du chantier du Centre aquatique a été confiée au groupement dirigé par l'architecte Jean GUERVILLY basé à Saint Brieuc, secondé par le cabinet BERNARD - LEPOURRY-BERNARD, basé à Caen et qui assurera la maîtrise d'œuvre d'exécution. Les travaux de terrassement effectués par l'entreprise Mastelloto ont débuté le 13 décembre 2021. La préparation du gros œuvre a commencé en janvier 2022 et à ce jour, le sous-sol est en cours. La sortie de terre du rez-de-chaussée est envisagée en octobre. La construction de l'équipement devrait s'étendre, sans restriction de circulation, pendant 20 mois pour une mise en service à la fin du 3^{ème} trimestre 2023.

En prévision de ce chantier, les services de l'Agglomération avaient

effectués en 2020 les travaux d'installation des réseaux d'eau et d'assainissement pour l'ensemble de la Zone du Grand Saint-Lin. De même, les voies d'accès au reste de la zone, comme le giratoire, ont été effectuées par le département, la ville de Valognes et le Cotentin dans le cadre d'une convention tri-partite. Pour rappel, aux abords du Centre aquatique seront implantés le futur Centre de Secours et d'Incendie de Valognes, un groupe scolaire et une zone d'habitat.

« Ce site viendra compléter l'offre proposée sur le territoire en matière d'équipements aquatiques, renforçant ainsi un maillage déjà important. Il permettra de développer l'apprentissage de la nage sur le territoire du Cœur du Cotentin, attendu par tous les habitants » souligne le Président David MARGUERITTE.

Un équipement éco responsable

Dans sa feuille de route pour le mandat, l'Agglomération a inscrit la création d'un Plan pluriannuel de l'énergie. Dans le contexte actuel, cette question est en effet centrale. C'est pourquoi pour l'ensemble des projets qu'elle mène, la collectivité raisonne en coût global en recherchant l'économie et l'optimisation énergétique. Cette logique a ainsi été appliquée pour le projet du centre aquatique de Valognes.

En effet, le centre sera équipé d'une chaudière bois, ce qui lui permettra en grande partie de s'affranchir des autres sources d'énergies : gaz et électricité.

L'ensemble des systèmes techniques de chauffage, ventilation, traitement d'eau, électricité, seront pilotés par un outil de gestion centralisé facilitant le suivi et l'optimisation en temps réel des consommations.

La surface de bassin intérieur est largement vitrée (plein sud), permettant un apport énergétique naturel.

Le bassin nordique (extérieur) sera équipé d'une couverture thermique permettant de garder les calories des eaux de bassin et de le sécuriser en périodes de fermeture de l'établissement.

Un éclairage en Led sera également installé, moins énergivore que le mode d'éclairage utilisé actuellement.

« Le centre aquatique est un bâtiment résolument durable dans sa gestion et sa conception, qui s'inscrit dans une volonté globale de transition énergétique. Avec l'important dispositif de mobilité récemment mis en place par l'Agglomération, notamment le trajet Cherbourg-Valognes à 1€, c'est l'ensemble des habitants du territoire qui pourront profiter de cet équipement et de ses toutes nouvelles prestations, encore inédites dans le Cotentin » ajoute le Président David MARGUERITTE.

Les activités proposées

Pour rappel, le futur centre aquatique, installé sur la zone du Grand Saint-Lin, proposera plusieurs activités :

- un espace de bien-être ;
- un espace polyvalent avec bassin ludique et 4 lignes de nage de 25m ;
- un toboggan aquatique ;
- une pataugeoire pour les petits ;
- un bassin nordique (à l'extérieur) de 25m avec 5 lignes de nage et un sas d'accès depuis l'intérieur ;
- un pentagloss extérieur ;
- des plages minérales et végétales.

Le centre aquatique a pour objectif d'accueillir 90 000 entrées par an dont :

- 37 000 pour les scolaires ;
- 5 000 pour le volet natation ;

- jusqu'à 10 000 entrées en fonction des activités qui seront proposées.

Ce site répond à une vraie demande de la part des habitants et vient compléter l'offre d'équipements aquatiques existante sur le territoire du Cotentin, avec le bassin de natation de Saint-Sauveur-le-Vicomte, la piscine des Pieux et Océalis à Beaumont-Hague.

Budget

Ce projet bénéficie d'un apport de 34% de subventions réparties ainsi :

- Etat : 620 335 € ;
- Région : 2 558 027 € ;
- Département : 1 670 660 € ;
- Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) : 350 000 €;
- ADEME : 254 000 € ;

Le Cotentin : 13 723 578 €

Budget Total : 19 176 600 € TTC

Contact :

Noémie DUJARDIN

Responsable de l'unité aquatique

Ligne directe : 02 50 79 16 34

Portable 07 85 20 03 36